DÉPÔT LÉGAL
Seine-et-Oise
N° 612
1880

# CONSPIRATION ROYALISTE

A

# MAGNY-EN-VEXIN

(1795)

Par Alfred POTIQUET

MAGNY-EN-VEXIN
BOURGEOIS, LIBRAIRE, RUE DE PARIS
—
1880

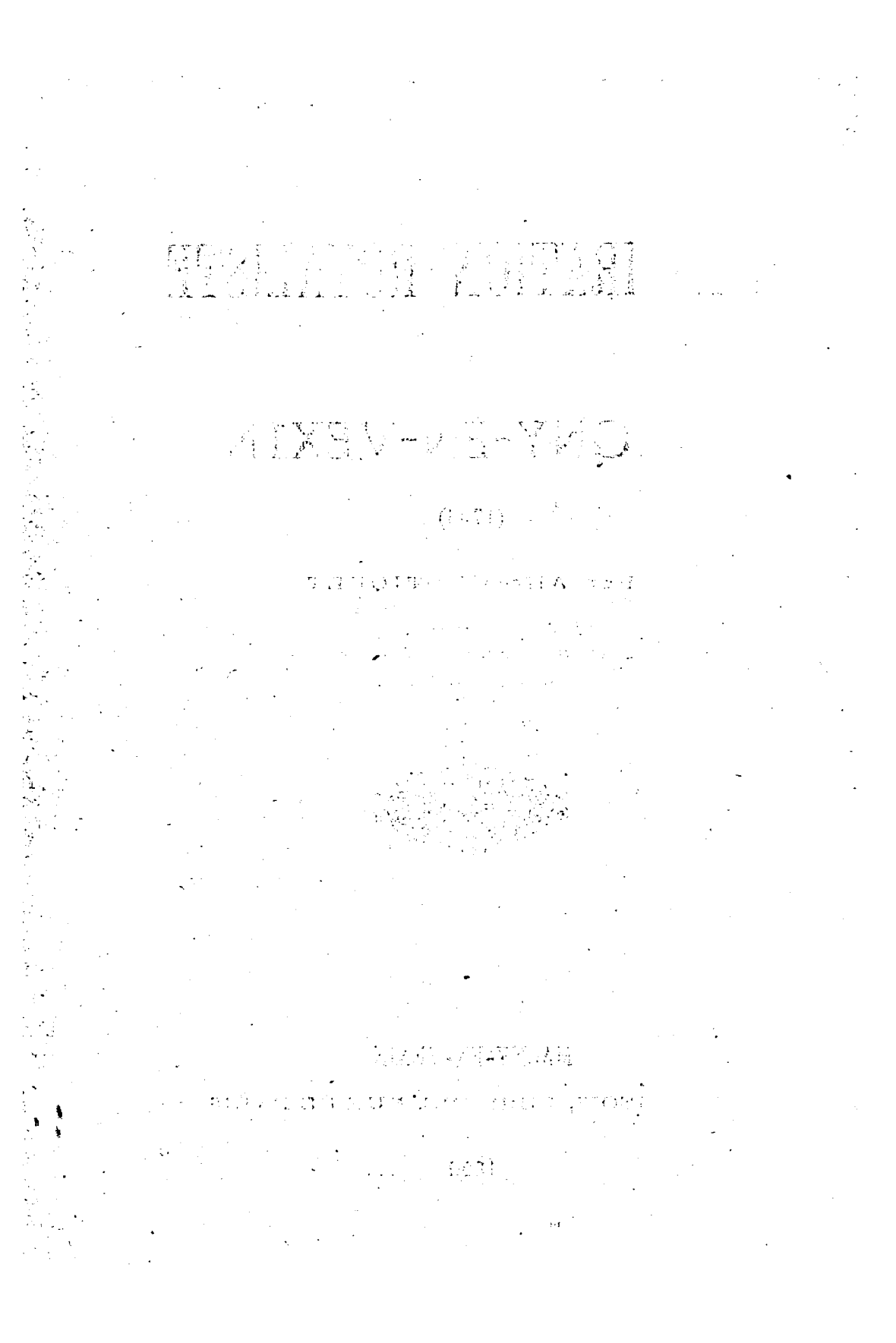

# CONSPIRATION ROYALISTE

A

# MAGNY-EN-VEXIN

## I — FAITS

Le 13 vendémiaire an IV (5 octobre 1795) eut lieu l'insurrection des sections de Paris contre la Convention nationale. On sait le résultat de cette journée : les royalistes furent mitraillés par le général Bonaparte. A ce moment, tous les esprits étaient inquiets; on voyait partout, non sans raison, les manœuvres des royalistes. La police découvrit une conspiration monarchique, (Fauche-Borel, dans ses mémoires, Ch. IX, dit qu'elle fut signalée au secrétaire de légation Bacher), et l'on arrêta, vers le 13 octobre, un sieur Lemaître demeurant à Paris, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, n° 60, qui s'était fait remarquer par la publication de pamphlets et par ses discours véhéments dans les sections; il était d'ailleurs indiqué comme un agent des Bourbons : on trouva chez lui une correspondance assez volumineuse.

Le 23 vendémiaire (15 octobre), P.-M. Delaunay, au nom des Comités de Gouvernement, signala cette conspiration à la Convention, cita des extraits de la correspondance saisie et demanda que Lemaître, an-

cien secrétaire général du Conseil des finances, fût traduit, avec ses complices, devant une commission militaire. Sa proposition fut adoptée.

Dans la séance de la Convention du 17 octobre, Isabeau donna lecture de la correspondance de Lemaître. Après avoir lu une lettre écrite de Bâle le 30 fructidor (16 septembre), il ajoute : — Une autre lettre est signée Magny.

Bassal (1). — Ce Magny est un électeur du département de Seine-et-Oise, et l'un des plus grands meneurs de Versailles.

Isabeau reprend sa lecture : — Magny dit dans sa lettre : « On ne pouvait s'attendre qu'à ce qui est arrivé; tout est trop décousu dans cette grande ville, pour espérer un ensemble convenable. Elle est trop grande de moitié pour toutes sortes de raisons. Il y a trop de gens empressés de gouverner sans aucuns moyens pour le faire..... » Cette lettre est datée du 8 octobre. (*Moniteur Universel* du 30 vendémiaire an IV, n° 30).

Cette dépêche venait de la ville de Magny et en portait la rubrique. L'auteur y faisait allusion à la journée du 13 vendémiaire.

Des discussions violentes eurent lieu dans le sein de la Convention, parce que plusieurs de ses membres étaient désignés dans cette correspondance.

Le Comité de sûreté générale arrêta le 27 vendémiaire (19 octobre) que Lemaître, ainsi que les nom-

(1) Jean Bassal, curé constitutionnel de la paroisse Notre-Dame de Versailles, envoyé à l'Assemblée législative et à la Convention par le département de Seine-et-Oise; il connaissait donc le pays. Il est très-surprenant qu'il ait pris le Pirée,.... non Magny, pour un nom d'homme.

més André, Desfarges, Supery, Perrin et Brotier, ses complices seraient, conformément au décret de la Convention du 23 du même mois, traduits sur le champ au Conseil militaire séant à la section Lepelletier.

Cet arrêté énonçant le but et les agissements des conspirateurs, il est utile d'en donner le texte (1).

Vu la correspondance saisie chez le nommé *Lemaître*, où elle était cachée entre deux matelas ; ladite correspondance venant en partie de Bâle par Huningue, et en partie de Magny, près Mantes, et écrite dans le courant des mois d'août, septembre et octobre ;

Vu l'interrogatoire subi par ledit *Lemaître*, le 23 du courant, et ses réponses, ensemble des notes de sa main, ainsi qu'il l'a reconnu lors de cet interrogatoire ;

Vu aussi les interrogatoires subis par le C. Antoine *Huguet*, dit *Desfarges*, employé au comité de salut public, bureau des dépêches, et ses réponses ;

Vu également l'interrogatoire subi par le C. *André*, employé au même comité, bureau des représentans en mission ;

Vu aussi l'interrogatoire subi par François *Supery*, imprimeur, rue Favart, n° 422, lettre H ;

Vu enfin les interrogatoires de Charles *Brotier* et de Charles *Perrin*, et leurs réponses ;

CONSIDÉRANT, quant à *Lemaître*, qu'il aurait conspiré contre la République française, en entretenant, notamment à Bâle, une correspondance dont l'objet

(1) Nous avons rectifié l'orthographe des noms indiqués dans cet arrêté.

était évidemment d'opérer la contre-révolution et de relever le trône, puisque

Dans la lettre du 18 août, on écrivait : « Enfin le « roi a fait sa déclaration, M. *de V.* vous l'a envoyée, « et elle est peut-être celle que vous avez déjà vue » ;

Dans celle du 19 du même mois, il est dit ; « *Sûre-* « *ment, comme vous le dites fort bien, il faut être roi,* « *avant que de se faire sacrer.* Aussi n'est-ce qu'une « affaire particulière et de précaution de la part de « M. *de Nant....* pour ce dont je vous ai écrit ; et il « est toujours bon de prendre le devant pour cela » ;

Dans celle du 21 dudit, on lit : « Enfin *nous voilà* « *à la veille de grands évènemens de tous les côtés ;* je « vous tiendrai au courant du moment de l'explosion, « et sitôt qu'elle aura lieu, il faudra changer notre « correspondance, et écrire par le Valais à votre « correspondant de Lyon, auquel vous donnerez avis « de me faire passer vos lettres ; *peut-être même quit-* « *terai-je Bâle* ; mais je vous préviendrai, ainsi que « du lieu de ma marche. Rien de plus aujourd'hui » ;

Dans celle du 22 du même mois, on donne cet avis : « Je lui ai remis ma lettre pour M. *de La-* « *fite*, s'il est à Paris, avec une de son frère. Je ne « vais pas par deux chemins ; je lui parle clair ; *je lui* « *demande, AUTORISÉ PAR LE ROI, tout le plan* « *de campagne arrêté par la Convention*, avec la cer- « titude qu'on y sera sensible. *Concertez-vous avec* « *mon gros Monsieur*, pour savoir comment vous « pourrez faire remettre la lettre ; on peut l'annoncer « comme une de son frère, et demander quand on « pourra aller prendre la réponse » ;

Dans celle du 25, où l'on fait cette observation : « Au lieu que s'il agissait pour nous, *que le roi fût*

« *à la tête de l'armée, que là il fit des réclamations,* « *et qu'il donnât des ordres,* beaucoup de personnes « se rendraient à lui ; mais sans cela, on agira au « hasard » ;

Dans celle du 28 ainsi conçue : « Je crois vous « avoir mandé que *29* (a) était arrivé à Spiteadt, et je « suis tenté de croire qu'il est déjà débarqué. *Tâchez* « *de vous ouvrir des fenêtes sur ce point pour nous tenir* « *au courant de ce qui s'y passe ;* c'est le point le plus « intéressant, jusqu'à ce que nous fassions des « nôtres ; mais je ne vous dissimule pas que je ne « serai un peu content, que lorsque je verrai *49* lui-« même, et que nous agirons en son nom, et non pas « en celui de *D. D. Je pense bien comme vous sur ce* « *D. D.* (b), et personne ne déteste plus que moi « cette engeance *D. D.* » ;

Dans celle du 29, où on lui répondait en ces termes : « Vous avez *beau désirer que 49 et 77* (c) *se* « *portent en avant ;* mais soyez bien sûr que ce der-« nier sur-tout, entouré et aux ordres de l'armée au-« trichienne, ne peut rien. *Vos raisonnemens sont* « *justes* ; mais on est en tutelle, et j'en ai si fort senti « l'inconvénient, que j'ai insisté pour que le roi ne « donnât pas dans le piége. On m'a remercié » ; et l'on ajoutait : « J'avais mandé que si on voulait, je « tâterais Barthelemi, pour savoir s'il obéirait *à un* « *ordre du roi,* qui lui ordonnerait de quitter la place, « et de remettre en main indiquée tous les papiers de

(a) Il est vérifié que par ces deux chiffres *29*, on entendait le comte d'Artois.

(b) Il est prouvé par la correspondance, que la personne désignée par D. D. est l'empereur.

(c) Il paraît constant que *49* est Louis XVIII, et que *77* est Condé.

« l'ambassade qui auraient donné des éclaircisse-
« mens » ;

Dans celle du 21 thermidor, où il est dit : « Est-
« on rembarqué, *comme vous l'avez mandé?* est-on
« battu complètement ? qu'elle est donc la vraie ver-
« sion? Tâchez donc de monter une correspondance
« sûre, et non pas de *oui-dire*, avec *Bretagne* et
« *Vendée*. C'est là une des choses les plus pressantes
« pour le moment. J'écris demain à Vérone, et j'y
« enverrai copie de votre quatre août » ;

Dans celle du 23 thermidor, où se trouvent les dé-
tails suivans : « *Il faut, suivant vous-même*, se pré-
« senter d'une manière à ne pas reculer, si on veut
« inspirer la confiance. Il est malheureux qu'on ne
« puisse pas le faire vingt-quatre heures après la
« distribution du manifeste, cela le rendrait encore
« bien meilleur. Si, par hasard, lorsque je vous l'en-
« verrai, il n'était pas encore connu ni imprimé, il
« *faudrait sur-le-champ en faire tirer par milliers,*
« *et le faire répandre* gratis *et par torrens*, et en faire
« imprimer dans toutes les provinces; enfin, faire en
« sorte que la France en soit couverte; car ce n'est
« pas le tout de faire lire ces imprimés par ceux qui
« peuvent se les procurer pour de l'argent, il *faut*
« *que le peuple les lise aussi, et pour cela il faut les*
« *donner pour rien*. Est-ce qu'on ne pourrait pas
« aussi en faire imprimer en placards, et l'afficher
« dans tous les coins de Paris et du royaume ? »

Dans celle du 5 septembre, portant ce qui suit :
« Voilà les *constitutionnels de 91* qui remuent ciel et
« terre pour reparaître sur la scène; nous allons
« voir de belles choses » :

Dans celle du 8 septembre, il est dit : « Je crois,

« Monsieur, que les chansons sont les ouvrages qui « conviennent davantage au peuple français : en « conséquence, nous en établissons une fabrique, et « je vous en envoie un échantillon ou *prospectus*, en « attendant les autres ; *j'espère que vous en ferez im-* « *primer et répandre avec profusion dans l'armée sous* « *Paris, lorsqu'il en sortira de dessous presse* ; je vous « les adresserai de même, et vous ferez gémir les « presses en *chansons* ; ce sera au moins un peu plus « gai » ;

Dans celle du 10 du même mois, où l'on marque, à l'occasion de la cour de Vienne : « Elle sera sûre- « ment jouée, sur-tout si *29* arrive ; et l'existence « de *Charrette* bien prononcée, on attire à soi Nor- « mandie et Bretagne ; *c'est alors que les DEUX* « *TIERS SERONT A BAS, et cela seul peut nous* « *sauver* » ;

Dans celle du 14 septembre, on fait cette remarque : « *Et il n'y a qu'en travaillant pour le roi, et en donnant* « *une grande existence à Monsieur, par Charrette,* « que vous pourrez tout déjouer ; à tout cela on ne « me répond rien ; *mais on veut savoir le fil de l'in-* « *trigue D..., et pour cela on m'a remis près de cent* « *louis pour vous faire passer ;* c'est votre affaire (a), « Dites-moi comment vous voulez que j'en dispose... « *faites faire explosion et crier vive le roi,* vous au- « rez mérité de la patrie ; on vous donnera les hon- « neurs de la séance, l'accolade, etc. » ;

Dans celle du 15, où l'on s'écrie : « Nous n'avons et « nous ne devons avoir qu'un seul espoir ; *c'est dans les*

(a) Depuis, ce correspondant a envoyé 86,400 livres à Lemaître ; c'est Favier qui lui a remis cette somme. Voyez l'interrogatoire dudit Favier, traduit depuis comme complice de Lemaître.

« *troubles intérieurs, Charrette,* et l'horreur que doit « inspirer la Convention. Il paraît que l'on veut faire « dans ce moment-ci quelque chose dans le Midi » ;

Et dans celle du 4e jour complémentaire : « *La* « *Vendée va bien* ; *F.* y est. Nous ne savons encore « rien de positif » ,

Considérant que ledit Lemaître était, à Paris, le principal agent d'un comité qui dirigeait de Bâle les délibérations et les arrêtés liberticides des assemblées primaires, puisque

Dans la lettre du 3 septembre, on écrivait : « Mais « on tient toujonrs à se dédommager par soi-même; « et ce système bien impolitique peut non-seulement « faire manquer la campagne, *mais porter un grand* « *coup aux dispositions des assemblées primaires;* et « l'ennemi entrant sur le territoire de la République, « la Convention détournera tout ce qui est relatif au « bien que pourraient faire les assemblées, pour « leur persuader que le grand intérêt d'abord est de « s'occuper de repousser l'ennemi » :

Dans celle du 7 septembre, on fait cette question : « Que se sera-t-il passé hier aux *assemblées pri-* « *maires ?* »

Dans celle du 19 on répondait : « Toutes vos lettres « me sont parvenues, même celle du 14. *J'avais sui-* « *vi votre avis pour que les départemens, cantons, ren-* « *dissent publics les votes* ; *j'avais écrit et fait écrire* « *pour cela ;* mais j'ai vu avec plaisir dans les papiers « d'hier et d'aujourd'hui, que cette invitation, faite « par les sections de Paris, avait pris, et que cette « mesure avait l'air de vouloir être adoptée. *Le rejet* « *DES DEUX TIERS paraît assez général* ; mais il « me semble que le Midi ne se conduit pas aussi bien